



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 5 octobre 2021

CAMPING DE LA POINTE DU TALUD – APPEL A PROJETS

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Christian PERRIEN, Antoine GOYER à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents : 31
Pouvoirs : 02
Absent : 00

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'ANIMATION TERRITORIALE**

n°16

CAMPING DE LA POINTE DU TALUD – APPEL A PROJETS

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le camping de la Pointe du Talud a fait l'objet d'un bail emphytéotique d'une durée de trente années le 15 mai 1992.

Considérant

- La fin du bail emphytéotique le 15 mai 2022 ;
- Le choix de la commune de maîtriser le foncier concerné ;
- La volonté de la commune de poursuivre le développement et le renforcement touristique de son territoire en proposant une hôtellerie de plein air de qualité ;
- Le souhait de confier la gestion de cette activité à un professionnel du secteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 23 septembre 2021 ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 24 septembre 2021

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **SOUJET** à appel à projets en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels, le terrain de camping de « la Pointe du Talud » situé chemin de Kerroc'h ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de ce dossier, à lancer l'appel à projets et à signer tout document administratif, technique ou financier relatifs à cette procédure.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 5 CONTRE (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire